

DECHETS 2017



Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes du Sud Dijonnais fusionne avec la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges.

Nous tenions à vous rassurer quant à l'organisation du service des déchets pour l'année 2017 et vous informer qu'il n'y aura aucune incidence pour les collectes ou pour la facturation.

Vous pouvez toujours nous contacter aux coordonnées habituelles.

Infos Redevance Incitative



Composition du foyer	Part fixe Prix unitaire annuel (incluant 12 levées)	Volume du bac	Part variable Prix unitaire de la 13ème à la 26ème levée	Part variable Prix unitaire de la 27ème à la 52ème levée
Foyer de 1 personne	69 €	Bac 80 L	1,81 € par levée	3,62 € par levée
Foyer de 2 personnes	149 €	Bac 120 L	2,47 € par levée	4,93 € par levée
Foyer de 3 personnes	212€	Bac 180 L	4,07 € par levée	8,13 € par levée
Foyer de 4/5 personnes	274 €	Bac 240 L	5,43 € par levée	10,86 € par levée
Foyer de 6 personnes et plus	313 €	Bac 360 L	8,14 € par levée	16,29 € par levée

En cas de question relative au calcul de votre redevance incitative, de changement dans votre foyer, de déménagement ou d'emménagement : 03 80 79 10 92 ou om.ri@ccsd.fr

Infos Déchèterie

Horaires d'ouverture - Déchèterie de Saulon la Chapelle

♦ Du 1er novembre au 31 mars

lundi, mercredi et vendredi: 14h00 à 17h00 samedi: 9h00 à 12h00

14h00 à 17h00

♥ Du 1er avril au 31 octobre

lundi, mercredi et vendredi : 14h00 à 19h00 samedi : 9h00 à 12h00

14h00 à 19h00

Nous vous rappelons qu'un badge est obligatoire pour accéder à la déchèterie. N'hésitez pas à nous contacter pour le demander.

RAPPEL: Les règles de vie au sein de la déchèterie sont les mêmes qu'à l'extérieur! Respect du personnel, respect du code de la route, respect du règlement intérieur...
Pensez-y!



Hors jours fériés

Dépôts sauvages

Est considéré comme « dépôt sauvage » tout déchet non déposé dans le contenant adapté, tout déchet abandonné dans la nature ou sur la voie publique.

Ces actes sont passibles d'amendes conformément à l'article R 632-1 du Code Pénal (150€ à 1500€ selon la catégorie)



Le Président de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais ne manquera pas de les appliquer!

Où jeter vos déchets?







Bouteilles plastiques Flacons Briques alimentaires Emballages et petits cartons Papiers Boites métalliques

TRI SELECTIF - BAC JAUNE

La collecte des bacs jaunes a lieu les mercredis, tous les 15 jours.

Un calendrier de collecte est joint à ce document







√ Couvercle fermé ✓ Bacs sortis la veille

- ✓ Pas de sacs au pied des bacs

ORDURES MENAGERES (OM)

La collecte des OM a lieu **TOUS** les **LUNDIS** pour Barges, St-Philibert, Saulon la Chapelle et Saulon la Rue et TOUS les JEUDIS pour Broindon, Corcelles-les-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey et Savouges

Les collectes qui tombent un jour férié sont reportées au lendemain.



Pots de yaourts, crème... Barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène Films et sacs en plastique Vaisselle, couches jetables...







Le compostage individuel est une excellente manière de gérer les déchets organiques.

Vous pouvez acquérir des composteurs individuels par le biais de la Communauté de Communes au tarif de

25€ pour les plastiques et de 30€ pour les bois avec une formation obligatoire.

Contactez-nous au 03 80 79 35 42

Déchets alimentaires **Déchets verts**



